DOCUMENTS DE RENTREE
2023-2024

Ecole

Courriel Accueil : accueil@saintetherese-bougival.fr

Courriel Direction : directionecole@saintetherese-bougival.fr

École Sainte Thérèse
7 quai Boissy d'Anglas
78380 Bougival
Tél : 01 30 78 16 80

Informations Générales

Rentrée

Lundi 4 septembre

Elémentaires	CM2 : 8h30	CM1 : 8h40	CE2 : 8h50	CE1 : 9h	CP : 9h10
Maternelle	GS : 9h20	MS : 9h30			
	PS : 9h45 (ordre alphabétique de A à G) classe toute la journée				

Mardi 5 septembre

Maternelle : PS : 9h (ordre alphabétique de L à V) classe toute la journée

Attention, pas de classes pour les autres élèves ce jour-là.

Les parents de PS sont autorisés à rentrer dans l'école du 4 septembre au 19 septembre 2023

Sorties
Elémentaires **16h25** Maternelles **16h20**
Pas de garderie du matin ce jour, mais la cantine, la garderie du soir ainsi que l'étude seront assurées.

Réunions de rentrée

Vendredi 15 septembre à 18h

Photos (A noter aucun autre rappel ne sera fait)

Mardi 12 septembre photos individuelles + photos de classes + fratries école

Entrées et sorties de l'établissement

Les entrées et sorties de l'établissement se font pour tous par la porte latérale sous le pont.
Selon que les enfants sont à l'école ou au collège, les horaires diffèrent, mais le règlement suivant s'applique à tous :

Les enfants devront rentrer dans l'enceinte de l'établissement sitôt leur arrivée.

- À 11h30 et 16h25 les enseignantes accompagneront les élèves à la grille principale, les parents ne pourront plus entrer dans l'établissement aux heures de sortie
- Les propriétaires de deux roues doivent entrer après avoir posé pieds à terre.
- Seuls les 2 roues non motorisés peuvent être garés à l'intérieur de l'établissement. Les vélos doivent toujours être attachés à l'aide d'un antivol.
  Dans tous les cas, l'établissement ne pourra être tenu responsable d'un vol éventuel.
- A aucun moment, les chiens ne sont admis dans l'enceinte de l'établissement, qu'ils soient tenus en laisse ou pas, « gentils » ou non.
- La fluidité des entrées et sorties nécessite que l'espace devant le petit portail soit libéré et que nul n'y séjourne en y bavardant, enfants ou parents.
  Cette fluidité est d'autant plus importante que la **dangerosité de la N13** n'est plus à prouver.

Les cours commencent à 8h30, chaque enfant doit être présent dans sa classe pour **8h25**. **Le portail sera définitivement fermé à 8h30**. **Les enfants devront alors être gardés par leurs parents jusqu'à 11h30.**
Le retard doit relever de l'exceptionnel, il perturbe la vie de classe, et sa mise en route. En outre il ne permet pas à l'enfant de débuter sereinement sa journée.

INFORMATION : Durant la première quinzaine du mois de septembre, seuls les parents de PS seront admis à entrer dans l'établissement. Ils pourront accompagner leur enfant jusqu'à la classe de PS et devront ressortir immédiatement après (sous réserve des conditions sanitaires à respecter).

Horaires

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi (pas de classe le mercredi)

Matin :	de 8h30 à 11h30
Après-midi :	de 13h10 à 16h20 (maternelle)
	De 13h10 à 16h25 (élémentaire)

Horaires de l'Etude dirigée (du CP au CM2)
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16h45 à 17h45

Horaires de la garderie (pour les Maternelles)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h45 à 8h10 et de 16h45 à 18h30

Les veilles de vacances étude et garderie se termineront à 17h30.

Le goûter pour les enfants restant à l'étude et à la garderie est à fournir par les parents.
La garderie pour les élèves de maternelle a lieu de 16h45 à 18h30.
Du CP au CM2 les élèves inscrits ne peuvent pas sortir de l'étude ou être récupérés avant 17h45.

Les sorties après 16h30 s'organisent selon les horaires suivants :

17h15 : maternelle
17h45 : maternelle et primaire
18h15 : maternelle et primaire

Les élèves du CP au CM2 doivent obligatoirement être inscrits à l'étude jusqu'à 17h45 : ils ne sont pas admis à la garderie des maternelles exceptions faites des élèves qui ont des activités périscolaires dans ces horaires.

ATTENTION : les élèves participant à des activités du soir dans l'école peuvent être inscrits au forfait garderie avant/après activité qui vous sera proposé dans un autre questionnaire. MERCI DE NE PAS FAIRE D'INSCRIPTIONS DOUBLONS !

Pour la cantine, les études et la garderie, aucun changement ne sera accepté après le 9 septembre (sauf modification d'organisation familiale justifiée). Après cette date, la facturation sera effective pour le trimestre.

Absences et retards

Toute absence ou retard doit être signalé **avant 10h00** :

- **au 01 30 78 16 80** (accueil)

- par mail accueil@saintetherese-bougival.fr
- **dans le cahier de liaison dès le retour de l'enfant**.

APC (Activité Pédagogique Complémentaire)

L'APC est un temps privilégié de travail pour vos enfants avec leurs enseignantes, qui se fera en petit groupe.
Le but de l'APC est d'apporter une remédiation ponctuelle à vos enfants sur une notion dans laquelle ils rencontreraient quelques difficultés passagères
Nous vous demandons de signer l'autorisation parentale annuelle dans le cahier de correspondance.
L'APC se fait sur le temps du midi deux fois par semaine le mardi et le jeudi.

Attention cas particulier pour le mois de Septembre :
Tous les enfants de la CP au CM2 passeront en APC, par petit groupe, afin de procéder à des évaluations diagnostiques de rentrée. Ces évaluations ont pour but de prendre une photo à un instant « T » des acquis de vos enfants.

Rappel du règlement financier

Les enfants sont inscrits à la cantine, à la garderie ou à l'étude, à l'année, selon un choix exprimé d'un nombre de jours hebdomadaires. Le tarif est forfaitaire. Tout changement sur le nombre de jours ne pourra survenir, au-delà du 9 septembre, qu'au 1er janvier et au 1er avril. **Les changements ne seront pas autorisés en dehors de ces dates, sauf cas exceptionnels.**

- Dans le cadre d'un voyage de plusieurs jours, la déduction du coût des repas non pris sera incluse forfaitairement dans le coût annoncé du voyage.
- En aucun cas des absences pour des raisons religieuses, pour départ en vacances anticipé ou retour de vacances décalé ne peuvent donner lieu à remboursement de ces prestations.

Pastorale

Notre établissement, catholique, a construit son projet en s'appuyant sur le message évangélique. Des enfants, issus de familles vivant une autre religion y trouvent parfaitement leur place.
Cependant le service rendu aux familles à travers le restaurant scolaire ne saurait être bouleversé du fait de règles de vie adoptées par tel ou tel.
De même le calendrier de l'Education Nationale précise les jours scolarisés et les jours fériés ou de congés. Nulle autre fête ne peut justifier l'absence non autorisée d'un élève.
Un principe prévaudra toujours : le souci de s'informer mutuellement et de communiquer.

Assurance

Notre établissement a souscrit auprès de Fides Assurances une assurance comprenant la garantie « Individuelle Accident », qui couvre votre enfant pour toutes ses activités, tant dans le cadre scolaire qu'en dehors, tant dans le temps scolaire que pendant les week-ends et les vacances.
En ce qui concerne **la responsabilité civile, il vous appartient dans le cadre d'un contrat « Responsabilité Chef de Famille » de faire le nécessaire si ce n'est déjà fait.**

Vêtements

Marquer les vêtements…
Aux vacances de Noël, de Pâques et d'été, les stocks de vêtements oubliés ou abandonnés par leurs propriétaires seront remis automatiquement à une association caritative.

Nous vous demandons donc :
- De marquer du nom de votre enfant tout ce qui peut être « enlevé ou oublié » : tenues de sport, pulls, cache-cous, blousons, sacs et chaussures de sport…

Les écharpes et foulards sont interdits. Vous avez la possibilité pendant les périodes hivernales d'opter pour un cache-cou.

Droit à l'image

A l'occasion de différentes manifestations de la vie de l'établissement (photos des classes, photos individuelles, fêtes, sorties, voyages…), votre enfant pourra être photographié ou filmé.
Grâce au formulaire rempli en ligne avant la rentrée, chaque parent devra nous faire savoir s'il autorise ou non l'établissement à diffuser des images présentant son enfant, dans le cadre des actions de communication (plaquette, revue, site Internet) ou des actions pédagogiques (CD rom ou dossier pédagogique).

Cahier de correspondance et internet

Tout au long de l'année scolaire, des informations vous seront régulièrement adressées par mail. Merci à chaque famille de nous communiquer une adresse mail **qui sera consultée quotidiennement**.

Notre cahier de liaison est toujours un moyen de communication entre la famille et l'école, il devra donc être **consulté et signé régulièrement**.

Si vous avez un mot ou une réponse à une circulaire à nous transmettre, veuillez demander à votre enfant de le présenter à l'enseignante ou le remettre à l'enseignante présente au portail pour les maternelles.

Vacances scolaires

Rappel : quel que soit l'âge de votre enfant, aucun congé ne peut être pris en dehors des vacances scolaires.

Attention en raison de la modification du calendrier scolaire quelques samedis seront travaillés pendant l'année (voir le cahier de correspondance)

Toussaint :
Vendredi 20 octobre 2023 après la classe
Reprise des cours : mardi 7 novembre 2023 au matin

Noël :
Jeudi 21 décembre 2023 après la classe (**Journée pédagogique le vendredi 22 : établissement fermé**)
Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024 au matin

Hiver :
Vendredi 9 février 2024 après la classe
Reprise des cours : lundi 26 février 2024 au matin

Printemps :
Vendredi 5 avril 2024 après la classe
Reprise des cours : lundi 22 avril 2023 au matin

Ascension :
Mardi 7 mai 2024 après la classe
Reprise des cours : lundi 13 mai 2024 au matin

Pentecôte :
Vendredi 17 mai 2024 après la classe
Reprise des cours : mardi 21 mai 2024 au matin

Eté : Jeudi 4 juillet 2024 après la classe

Samedis travaillés

Samedi 2 décembre 2023 (Fête de l'Avent)

Samedi 8 juin 2024 (fête de fin d'année)

Activités périscolaires

L'inscription aux ateliers se fait en ligne via le site internet avant le <u>mardi 5 septembre dernier</u> <u>délai</u>. Un forfait de 40€/an sera demandé pour la garderie avant/après activité par jour à l'exception des ateliers sur la pause méridienne.

Les ateliers auront lieu à partir du 11 septembre au 17 juin 2023.
(Sauf le golf et programmation informatique)
Tous les tarifs sont annuels. Aucun atelier n'aura lieu s'il y a moins de 5 enfants inscrits.
Toute inscription est définitive et restera facturée.

Arts créatifs **mardi 12h-13h CE2-CM1-CM2** **jeudi 12h à 13h CP-CE1-CE2**

Arts créatifs : partage et plaisir. Dessin, peinture, encre, mosaïque, poterie, collage, création d'objets…
Apprendre en s'amusant

L'un des premiers bénéfices des loisirs arts créatifs pour les enfants est qu'ils leur permettent, par le biais du jeu, d'acquérir de nouvelles connaissances.

<u>Développer l'imagination et la communication</u>
Au travers de choix simples comme les couleurs, les formes, les supports ou les matières qu'il va utiliser, l'enfant affirme ses propres choix, ses goûts et ses envies. En utilisant la créativité, il va ainsi pouvoir laisser son imagination s'exprimer et découvrir une nouvelle façon d'extérioriser ses émotions et ses sentiments.

<u>Améliorer la motricité fine</u>
Toutes les activités manuelles aideront les enfants à aiguiser leur concentration. Ils leur permettront aussi de développer leur motricité fine, en les aidant à mieux coordonner leurs gestes avec leurs idées. <u>Ce qui leur permettra aussi de gagner en dextérité et en autonomie</u>

<u>L'initiation à l'art</u>

Les loisirs créatifs présentent une dimension artistique à part entière. Ainsi, en proposant à votre petit artiste en herbe de s'essayer au dessin, à la peinture, au moulage ou à toute autre activité créative**,** vous lui ouvrez les portes de l'art en général et l'aider à développer sa propre sensibilité artistique**.**
Les élèves seront regroupés par trimestre et par niveau :

6 élèves minimum, 12 maximum

Tarif : 429 € + 30 € de fournitures

Arts plastiques

jeudi 16h45 à 17h45 du CE2 au CM2

Un atelier d'arts plastiques est proposé aux élèves du cycle 2 et 3 (CE2/CM1/CM2) de l'école le jeudi de 16h30 à 18h. Au cours de séances, les élèves seront invités à expérimenter différentes techniques, allant du fusain à la photographie numérique.

6 élèves minimum, 12 maximum.

Tarif : 429€ + 40€ de fournitures

Anglais

lundi – jeudi maternelle de 16h30 à 17h
lundi CP-CE1-CE2 - jeudi CM1-CM2 - de 17h à 18h

CapEnglish

Pour la rentrée, Cap'English vous propose l'apprentissage de l'anglais de façon ludique pour les enfants directement à l'école et sur le temps périscolaire. Cet atelier hebdomadaire, en petit groupe, vient en complément du programme scolaire enseigné pendant l'année.
Les programmes pédagogiques sont adaptés au niveau de chaque enfant pour un apprentissage de l'anglais de manière ludique avec des supports variés (actions games, comptines, activités manuelles, etc…).
Un suivi régulier est réalisé tout au long de l'année au sein de l'école de votre enfant. L'atelier s'adresse aussi bien aux enfants ayant déjà pratiqué l'anglais qu'à ceux qui n'en auraient jamais fait.

Tarif :

Maternelle	**170€**
CP CE1 CE2 CM1 CM2	**341€**

Chorale jeudi 12h-13h CM1 et CM2

Mon atelier s'appelle "**La force de la voix**".
La chorale, c'est tout d'abord le plaisir de chanter ensemble. Mais elle incite les élèves à respecter la musique et les nuances. C'est une école de maîtrise individuelle et collective.
En chantant à plusieurs voix en harmonie, les élèves doivent apprendre à s'écouter mais aussi à écouter les autres.
Le cours est constitué en plusieurs étapes: Exercices de respirations, technique Vocale, prononciation, rythmique et chant Gospel traditionnel, contemporain et moderne Jazz.
Je propose une belle expérience du chant chorale, qui est aussi l'occasion de réaliser de belles choses et j'offre à chaque élève l'opportunité de progresser à son rythme afin de bien chanter et parler pour s'épanouir.

Mon Objectif :
- Faire découvrir et aimer le chant en général et le gospel en particulier, qui, on le rappelle est un chant d'espoir.
- Apprendre à chanter en groupe
- Apprendre à avoir confiance en soi
- Apprendre à s'entraider
- Apprendre à utiliser le chant comme un anti-stress

Ma philosophie:
Chanter avec plaisir que ce soit en français ou en anglais:
Le plaisir de se découvrir des valeurs, des talents.
Le plaisir d'être avec les autres et le plaisir de se sentir aimé et utile.
Le plaisir de chanter pour défendre une cause.

Tarif : 160€ (2 cours d'essai)

Eveil musical 12h15-13h lundi MS mardi GS vendredi CP

Premier contact avec la musique, le cours d'éveil musical animé par un professeur du **conservatoire de Bougival** s'adresse aux enfants à partir de quatre ans.

D'une durée d'une heure en petit groupe (8 enfants du même âge par groupe), le cours va sensibiliser les enfants à l'univers musical de façon générale, mais également il va les préparer à l'apprentissage potentiel d'un instrument, en leur transmettant les notions de base de solfège, de rythme, en insistant sur le développement de l'écoute.

Le cursus se déroule sur 4 années, la troisième année faisant office d'année « charnière » : à l'issue de cette 3ème année, les enfants pourront décider de poursuivre la musique par l'apprentissage d'un

instrument au conservatoire, ou de continuer par une quatrième et dernière année d'éveil préparant au chant-choral.

Les 6 grands axes du cours sont les suivants :

- Découverte des instruments de l'orchestre (mais au fait : qu'est-ce qu'un orchestre ?) :

Les enfants seront amenés à apprendre, tout au long des trois années, à reconnaître par quelques jeux toutes les grandes familles d'instruments de l'orchestre, autant par leurs aspects visuels que par leurs caractéristiques sonores.
Cela fait ainsi office d'initiation et de préparation en prévision des découvertes d'instruments régulièrement organisées avec les professeurs d'instruments du conservatoire.

- Apprentissage de l'écoute et de la mémoire auditive :
  Les enfants apprendront à savoir écouter (en se concentrant) un extrait d'Opéra, de Concerto et à mettre une émotion sur leur ressenti en laissant libre court à leur imaginaire. Ils seront ensuite capables de reconnaître une hauteur, un instrument, un mode (majeur/mineur), une nuance (forte, piano).
- Culture musicale : Qu'est-ce qu'un compositeur ? Un opéra ? Un concerto ?
  Plusieurs pièces majeures du répertoire seront racontées aux enfants : La Flûte Enchantée, L'Enfant et les Sortilèges, l'Apprenti Sorcier…
- Savoir se déplacer en rythme sur la musique : Grâce à quelques jeux ludiques (chaises musicales, rondes), les enfants apprennent à se mouvoir dans l'espace et à ressentir la musique par le corps.
  Cela les prépare à l'utilisation future d'un instrument, et au travail du rythme.
- Initiation au solfège :
  L'apprentissage de la clé de sol et des rythmes basiques (noire, blanche, croche…), l'initiation à la clé de fa et aux tonalités (majeures/mineures) et la découverte des nuances et des partitions offrent une base théorique aux enfants avant la poursuite éventuelle des cours de solfège au conservatoire.
- Chant : Premier instrument auquel l'enfant a directement accès, le chant conclue les séances et permet de faire un lien direct entre toutes les activités du cours et le ressenti direct de l'enfant : des chants avec des notes explicitement chantées (ex : do, ré, mi la perdrix) permettent la mise en place d'une échelle son / note pour l'enfant.

Des cours publics et le gala de fin d'année permettent aux parents de partager les connaissances et l'évolution de leurs enfants.

Tarif 380€ + 70€ d'adhésion au conservatoire

Solfège	**12h15-13h**	**vendredi à partir du CE1**

Cette activité a été expliquée lors de la réunion Visio avec le Conservatoire de Bougival en Juin 2023.

Tarif 380€ + 70€ d'adhésion au conservatoire

Théâtre **lundi 16h45 à 18h pour les Cycles 2 et 3**

Contenu de l'atelier	Objectifs
- Echauffement physique et vocal	- Construction et épanouissement de la personnalité
- Jeux théâtraux	- Améliorer son expression orale
- Improvisations	- Affirmer ses goûts esthétiques
- Travail sur texte de théâtre	- Développer le désir de connaître et d'apprendre

Théâtre de la Clarté

Tarif : 387€

Programmation récréative **lundi 12h-12h45 CP-CE1-CE2 vendredi 12h-12h45 CM1-CM2**

CODING CONNEXION
KJLKJJ
Spécialiste de l'enseignement du numérique

PROGRAMMATION RECREATIVE

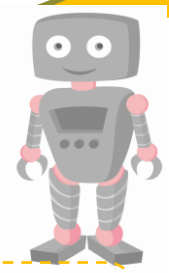

Ateliers extrascolaires mixant code et logique mathématique

L'école de votre enfant souhaite de nouveau proposer aux élèves, pour la rentrée scolaire 2022, des ateliers extrascolaires de programmation informatique ; un moyen ludique de développer et perfectionner la logique et la créativité de l'enfant.

Une pédagogie gagnante : Apprendre tout en s'amusant

A travers les aventures du singe Ga et de ses amis Roberta le Robot et Whiskers le chat, les enfants vont découvrir les logiques du code de manière ludique et connectée, avec le logiciel de programmation du MIT (*Massachusetts Institute of Technology*) Scratch.

Une formule complète adaptée à toutes les situations

Parce qu'il est important d'apprendre de chaque situation, Coding Connexion a su rebondir suite à la crise sanitaire du printemps 2020. **En cas de fermeture des écoles pour diverses raisons (grèves, confinement…), tous les ateliers en présentiel seront remplacés, dans la mesure du possible, par des séances en visio conférence pour assurer la continuité intégrale des ateliers de coding pendant toute l'année.**

Pour cela, l'école a passé un partenariat avec notre structure Coding Connexion, spécialisée dans l'enseignement du numérique aux enfants. Ces ateliers hebdomadaires leur apportent de nombreux avantages :

- Mettre en pratique, de manière ludique, les apprentissages scolaires fondamentaux des mathématiques que sont la logique, l'algèbre et la géométrie,
- S'initier au langage de la programmation afin de comprendre le fonctionnement des outils numériques qu'ils utilisent au quotidien,
- Apprendre à raisonner et renforcer leur esprit d'analyse et de synthèse,
- Développer leur créativité et leur aptitude au travail de groupe en réalisant ensemble de petits jeux informatiques et/ou des animations de robots.

Tarif : 357 € pour 28 séances livret inclus

28 séances – début le 18 septembre 2023 – 14 enfants maximum

Golf **lundi ou vendredi 16h30 à 18h MS au CM2**

PLAYER'S GOLF ACADEMY en partenariat avec l'École Sainte-Thérèse de BOUGIVAL vous présente son école de Golf.
Ouverte à tous les enfants de l'école primaire et maternelle sur le temps périscolaire, nous proposons deux programmes pédagogiques :

- Pour les 4 à 6 ans, l'éveil au golf
- Pour les 6 à 10 ans, un programme pédagogique ludique et adapté afin d'amener le joueur à obtenir son premier index ou d'améliorer ce dernier.

Le matériel sera fourni sur toutes les séances.

- L'organisation :
  - Prise en charge des enfants à la sortie de l'Ecole à 16h30. Départ à destination des Pyramides avec la navette PLAYER'S.
  - Cours de 16h45 à 17h45.
  - Retour prévu vers 18h.
  - 8 élèves maximum
  - 4 élèves minimum

Tarif : PROGRAMMATION SUR 30 SEMAINES (septembre à juin)

- Groupe de 4 enfants : 819 € par enfant
- Groupe de 5 enfants : 776 € par enfant
- Groupe de 6 enfants : 744 € par enfant
- Groupe de 7 enfants : 701 € par enfant
- Groupe de 8 enfants : 669 € par enfant

Mini-tennis	garderie de 16h30 à 17h	**lundi 17h à 18h MS**	**jeudi 17h à 18h GS-CP**

Mini PLAYER'S

Le mini-tennis est l'une des méthodes les plus efficaces pour familiariser les jeunes enfants au tennis de façon ludique et active au moyen d'une approche fondée sur les jeux.
Le **matériel est adapté** à l'enfant (filets bas, balles en mousse, balles soft, petites raquettes) et se joue sur des terrains de jeu aux dimensions réduites en passant par **différents ateliers.**

L'enfant apprend ainsi à apprécier le jeu plus rapidement. Il est conçu autour de règles très simples et le peu de technique enseignée est très élémentaire et facile à acquérir.

1h d'entraînement par semaine
A partir de 4 ans jusqu'à 6 ans. 6 à 15 enfants par cour.

Avoir sa propre raquette → produit avec remise

Tarif annuel : 302€

Merci de retourner les documents suivants :

- ✓ **Autorisations de sorties**
- ✓ **Fiche médicale**
- ✓ **La charte de modération des groupes de parents**

⇨ **A l'accueil de l'établissement**
⇨ **Compléter un formulaire par enfant.**

⇨ **Avant le 24 août 2023.**

LES INSCRIPTIONS à La cantine/garderie/étude ainsi que les ateliers périscolaires se font désormais en ligne via le site de l'établissement **jusqu'au jeudi 24 août 2023**

AUTORISATION SORTIES DE L'ECOLE Maternelle et Elémentaire 2023/2024

MONSIEUR et/ou MADAME…….

Autorisent leur enfant (nom prénom classe) …….

(Uniquement enfants de l'élémentaire). Les enfants de maternelle doivent obligatoirement être accompagnés.

A sortir seul à 11 h 30 A sortir seul au-delà de 16 h 20

A sortir seul aux heures de fin d'ateliers ou d'étude

N'autorisent pas leur enfant à sortir seul de l'établissement.

Noms des personnes habilitées à venir chercher l'enfant :

Madame ou Monsieur …… lundi mardi jeudi vendredi

Madame ou Monsieur …… lundi mardi jeudi vendredi

Madame ou Monsieur …… lundi mardi jeudi vendredi

Madame ou Monsieur …… lundi mardi jeudi vendredi

FICHE MEDICALE **2023/2024**

NOM : …… Prénom : ……. Date de naissance : … … Classe : ……

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Vaccins pratiqués	Dates	Vaccins pratiqués	Dates
Antipoliomyélitique		Antituberculeuse	
Antidiphtérique		Injection de sérum	
Antitétanique		-	
Anticoquelucheuse		Autres vaccins	

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

A-t-il déjà eu les maladies suivantes ? :

	OUI	NON			OUI	NON
Varicelle				Otites		
Rhumatismes				Oreillons		
Angines				Coqueluche		
Scarlatine				Rougeole		
Rubéole						
Complément d'information jugé nécessaire par la famille						

Votre enfant connaît-il un problème de santé entraînant des manifestations pouvant survenir à tout moment ? (Asthme, Allergie, crises convulsives, épilepsie ou autres…) **Lesquelles :**	

Indiquez ici les troubles de santé vécus par votre enfant en particulier s'ils peuvent entraîner un retentissement scolaire ou des difficultés particulières (maladies, accidents, opérations, rééducations…)
Problème visuel, auditif …. Votre enfant doit il porter des lunettes en classe OUI NON
Dyslexie, dysorthographie, dysphasie….
Problème psychomoteur, rééducation….

L'enfant suit-il un traitement permanent ?	OUI	NON
Si OUI, pour quelles raisons ? **Dans le cas d'un Traitement Quotidien, la famille aura préalablement établi un protocole d'accord individualisé (PAI) avec le chef d'établissement**		

Attention, l'établissement ne délivre aucun médicament (Sauf dans le cas d'un PAI)

Charte de modération des groupes de parents dans le cadre des réseaux sociaux et messageries instantanées de l'établissement Sainte Thérèse

Cette charte est destinée à tous les membres des groupes de parents d'élèves de l'établissement Sainte Thérèse

Ces groupes sont un espace fermé privilégié, dédié aux parents à la recherche d'informations pour leurs enfants relatives à leur scolarité au sein de l'établissement Sainte Thérèse.

Chacun peut y contribuer, à condition de respecter les règles élémentaires de courtoisie et de respect et l'ensemble des dispositions légales en vigueur. Pour permettre des échanges dans de bonnes conditions, merci de respecter les principes de la charte d'utilisation et de modération et les conditions d'utilisation du réseau social.

Modération / Respect des lois

En interagissant avec le groupe, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soient pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne portent pas atteinte aux droits de personnes. Il s'agit spécifiquement des commentaires ou publications qui seraient :

- Une atteinte au respect de la vie privée,
- Une attaque à caractère personnel à l'égard des équipes pédagogiques et personnels de l'école, ou de la communauté des familles de l'école,
- Diffamatoires, abusifs, injurieux ou grossiers,
- Une incitation au piratage informatique,
- Une utilisation à des fins commerciales ou à caractère politique.

Mais aussi, de façon non exhaustive, les commentaires publiés sur le groupe ne peuvent en aucun cas comprendre les éléments suivants :

- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image, au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Pour un usage efficient, juste et responsable nous vous demandons de veiller à citer vos références et vérifiez la source des informations que vous postez pour éviter la désinformation.
Ce groupe est un espace d'échanges, de partage et d'informations. Il est important d'éviter les messages tendancieux qui alimentent les polémiques.

Enfin, nous vous remercions de privilégier les propositions constructives dans l'intérêt de tous les enfants de la classe.

Nom de famille : Classe :

Date : …… . Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Chers parents,

Vous avez inscrit (ou réinscrit) votre enfant à l'école catholique Sainte Thérèse de Bougival.

Nous nous réjouissons de ce choix que vous faites de veiller à la formation humaine et chrétienne de votre enfant.

Comme vous le savez sans doute, pour ce qui est de la formation chrétienne, nous avons – dans le cadre de l'école - des temps forts de célébration et d'annonce de l'Évangile avec les enfants et les professeurs et parfois avec le Père Bonnet curé de de Bougival et prêtre référent de notre établissement. L'école n'assure cependant pas le catéchisme comme tel (ni la préparation à la première communion) car cela relève de la mission des paroisses.

Nous vous joignons donc la feuille d'inscription au catéchisme de la paroisse de Bougival et nous vous invitons vivement à la remplir et envoyer dès que possible au secrétariat de la paroisse. N'hésitez pas non plus à prendre contact directement avec la paroisse si bon vous semble.

Que votre enfant puisse avoir la joie de cheminer dans la foi et la vie chrétienne grâce au catéchisme.

Les séances ont lieu avec des parents catéchistes et le Père Bonnet au presbytère de Bougival le mercredi de 10h30 à 11h30 ou le samedi de 11h00 à 12h00.

En vous remerciant pour l'attention que vous avez portée à ce courrier, nous vous assurons de notre dévouement.

Mme Tina BERNARDINO

Directrice de l'école Ste Thérèse

Père Bruno BONNET

curé de Bougival/

Prêtre référent de l'école.

Pour information, les coordonnées de la paroisse sont les suivants.

Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de BOUGIVAL

1, Rue de la croix aux vents 78380 BOUGIVAL

E-mail : *eglisebougival@free.fr*

Site : www.paroissebougival.fr

Tél : 01.39.69.01.50 ou 06.70.35.10.56

Paroisse de Bougival	FICHE D'INSCRIPTION EN CATECHESE (CE2, CM1, CM2) et EVEIL A LA FOI (Grde section, CP et CE1)	2023/2024

Identité enfant

- ☐ Mercredi 10h30 – 11h30
- ☐ Samedi 11h00 – 12h00

Nom (de l'enfant)**:** **Prénom :**
Né le : **à :**
Ecole : **Classe :**
Baptisé le : **à :** **Diocèse :**
Acte fourni OUI/NON)
Si non baptisé : demande le baptême OUI/NON
1ère communion le : **à :**

Informations personnelles

Nom (si ≠) et prénom du Père :
Adresse :
Tel : **Mail :**
Nom (si ≠) et prénom de la Mère:
Adresse :
Tel : **Mail :**
Adresser le courrier ou les mails à :
En cas d'urgence, prévenir :

Informations fratries

Nombre de frères et sœurs : place dans la fratrie :
Sont-ils inscrits au catéchisme OUI/NON Si oui : prénoms et classe :
Eglise habituellement fréquentée le dimanche :

Aide bénévolat (cocher les cases)

- ☐ Je peux transporter des enfants au kt : nbre d'enfants .....
- ☐ Je peux garder des enfants de catéchistes pendant l'heure de kt
- ☐ Je veux être **catéchiste** en primaire ☐ à l'éveil à la foi ☐

Décharges

J'inscris mon (mes) enfant(s) et je l'(les) autorise(ent) à participer aux activités proposées au catéchisme et à être photographié(s) dans le cadre de celles-ci pour la feuille paroissiale ou le site paroissial.

Je soussigné (e) …….....…..... autorise ma fille, mon fils..... à rentrer seul après sa séance de catéchisme.

Fait à …....…… le ……..... **Signature :**

A REMPLIR PAR LA PAROISSE

Contribution : OUI/NON	**chèque/espèce montant :**	**€**
Livre et Magnificat OUI/NON	**chèque/espèce montant :**	**€**

T H É Â T R E D E L A C L A R T É

A T E L I E R T H E A T R E D E L ' E C O L E S A I N T E T H E R E S E B O U G I V A L

2 0 2 3 - 2 0 2 4

Contenu de l'atelier
- Echauffement physique et vocal
- Jeux théâtraux
- Improvisations
- Travail sur texte de théâtre

Objectifs
- Construction et épanouissement de la personnalité
- Améliorer son expression orale
- Affirmer ses goûts esthétiques
- Développer le désir de connaître et d'apprendre

Le lundi de 16h45 à 18h00 - du CP au CM2

Date du 1er cours : 11 septembre 2023

PHOTO

Nom de l'enfant : ……**Prénom** ……

Date de naissance : …..... **Classe** :

CAS D'URGENCE : No de téléphone au moment où votre enfant participe à l'atelier : …....

No de Sécurité Sociale de la personne responsable : …....

	Père (ou tuteur) :	Mère :
Nom et prénom :		
Adresse :		
Code postal, ville :		
Tél (port/fixe) :		
Email :		

REGLEMENT **Tarif annuel 387 €**

Merci de ne prévoir aucun règlement par chèque. Le montant sera sur la facture annuelle de l'école.

Pour le bon fonctionnement des cours, nous ne pouvons pas prendre plus de 20 enfants par atelier. Nous ne confirmerons cette inscription qu'à réception de cette fiche et de la totalité des règlements.

Suite aux deux premiers cours qui servent de cours d'essai, votre inscription est un engagement à l'année, **aucun remboursement ne sera effectué**, sauf cas de force majeure : déménagement hors de la ville, longue maladie, chômage. Un remboursement prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs au secrétariat pour les cas précités ci-dessus.
Au cas où le spectacle de fin d'année se jouerait au Théâtre de la Clarté, nous demanderons le jour de la représentation une participation de 5€ par personne (à partir de 8 ans)

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s) Père, Mère, Tuteur, responsable(s) de l'enfant ……, autorisons le Théâtre de la Clarté à faire soigner notre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable pour les activités régulières ou exceptionnelles du Théâtre de la Clarté auxquelles notre enfant pourrait participer (atelier, spectacles, répétitions supplémentaires, sorties …).

Je joins : • **une photo** de mon enfant • **la présente feuille d'inscription**

Fait à ……, le …….

X _____

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »

74, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne Billancourt • Tél : 01.46.05.61.01 • www.theatredelaclarte.com

ÉCOLE DE TENNIS & GOLF
FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024

NOM : _____ **Prénom :** _____
Date de Naissance : _____/ _____/ _____ **Sexe :** ☐ G ☐ F
Adresse : _____
Ville : _____ **Code Postal :** _____
Tél Portable Père : _____/ _____/ _____/ _____/ _____ **Portable Mère :** _____/ _____/ _____/ _____/ _____
Adresse e-mail* (En CAPITALES) : _____
Adresse e-mail* (En CAPITALES) :
_____
Nombre d'années de tennis : _____
Nombre d'années de golf : _____

☐ **ÉCOLE DE TENNIS** ☐ **ÉCOLE DE GOLF**

ÉCOLE DE TENNIS

L'école de tennis est dispensée au sein du gymnase de l'école Sainte-Thérèse

Sur une période de 30 semaines (Hors jours fériés et vacances scolaires)

DÉBUT DES COURS : 11 Septembre 2023

☐ **Lundi** 17h00-18h00 (Petite et Moyenne Section)
Jeudi 17h00-18h00 (Grande Section et CP)

- **TARIF : 302€** par enfant – Le matériel est fourni – Tenue de sport exigé

ÉCOLE DE GOLF

L'école de Golf est dispensée au Club Les Pyramides – Le Port-Marly

Sur une période de 30 semaines (Hors jours fériés et vacances scolaires)

DÉBUT DES COURS : 11 Septembre 2023

☐ **Lundi** 16h30-18h00 (Tous les âges)
Vendredi 16h30-18h00 (Tous les âges)

- **TARIFS EVOLUTIFS :**
  - Groupe de 4 enfants : **819€** par enfant- Groupe de 5 enfants : **776€** par enfant
  - Groupe de 6 enfants : **744€** par enfant- Groupe de 7 enfants : **701€** par enfant
  - Groupe de 8 enfants :**669 €** par enfant

Les tarifs incluent :
L'enseignement | Navettes Aller-Retour | Accès aux Pyramides | Practice | Parcours |Simulateur de Golf.

En cas d'urgence, j'autorise l'AS PLAYER'S à prendre toutes les mesures nécessaires : ☐ **oui** ☐ **non**

Personne à prévenir : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___ - ___/___/___/___/___

CAS PARTICULIER, merci de renseigner LA FICHE MÉDICALE dans le dossier joint.

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LA SIGNATURE DU DOSSIER COMPLET
(Fiche d'inscription, Médical, Droit d'image, CGV)

ÉCOLE DE TENNIS & GOLF

MÉDICAL | DROIT A L'IMAGE | CGV

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de Naissance : ____/____ /____ **Sexe :** G ☐ F ☐

FICHE MÉDICALE

Merci de remplir la fiche « QS – SPORT » jointe, nécessaire à la validation de la Licence de votre enfant.

Fiche Médicale | Conditions Générales de Vente | Droit à l'image

☐ Je déclare avoir bien pris connaissance de la fiche médicale à fournir, des Conditions Générales de Vente (CGV) et les avoir signées pour acceptation.

☐ Je déclare avoir été bien informé(e) et accepte que l'AS PLAYER'S puissent utiliser, reproduire, représenter, adapter et exploiter sur tout support et par tout moyen (brochures, réseaux sociaux, site web, etc.) l'image individuelle de mon enfant liée à son appartenance à l'Ecole de l'AS PLAYER'S et ce pour une période de 1 an. L'AS PLAYER'S s'engage à ne pas communiquer l'image de mon enfant auprès d'autres partenaires.

Fait à : _____ **Le :** ___/____/____

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » : _____

Pour être complet, votre dossier doit comporter :

La fiche d'inscription dûment remplie

☐ **Fiche médicale, Droit d'image et Les CGV, signés**

☐ **La fiche Médicale QS-SPORT ou Certificat Médical « apte à la pratique du tennis et/ou du golf »**

☐

SEUL L'ENFANT A JOUR DE SON INSCRIPTION PEUT PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE L'AS PLAYER'S PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA PÉRIODE DES COURS.

TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LA SIGNATURE DU DOSSIER COMPLET
(Fiche d'inscription, Fiche Médicale, CGV)

AS PLAYER'S ACADEMY
(TENNIS, PADEL, GOLF)
Conditions Générales de Vente (CGV)

- L'AS PLAYER'S ACADEMY, (Tennis, Padel, Golf) Juniors et Adultes –

La participation à l'une des activités de L'AS PLAYER'S ACADEMY Juniors et/ou Adultes, implique l'adhésion aux Conditions Générales de Vente (CGV) ci-après et leur acceptation entière et sans réserve par l'acheteur. Les présentes « CGV » s'appliquent à toutes réservations et/ou demandes d'inscription faites auprès de l'AS PLAYER'S ACADEMY, ce que l'acheteur accepte à titre de condition essentielle et déterminante.

- **RESERVATION / INSCRIPTION**

La réservation pourra se faire, dans la limite des places disponibles, par courrier, par email, par téléphone ou en ligne sur le site internet de l'AS PLAYER'S ACADEMY (ASPA).

La réservation sera valable durant 15 jours jusqu'à réception par l'ASPA du dossier d'inscription accompagné du règlement dû et ce jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité.

Passé ce délai, la réservation sera annulée.

Aucune réservation ne pourra être prise passé le délai de 7 jours avant la date de rentrée aux Écoles de Sports Juniors ou Adultes de l'ASPA.

L'inscription définitive à une activité de l'ASPA Juniors ou Adultes est prise en compte à la réception du dossier d'inscription complété et signé par vos soins et qui comprend :

- Les fiches d'informations/Inscriptions *(civilité, sport, enfants et/ou parents).*
- La décharge de responsabilité pour les Juniors.
- Le certificat médical.
- La fiche Options & Tarifs (selon les formules).
- Les conditions générales de vente ci-jointes.
- La fiche du règlement intérieur ou Charte.

Le règlement est dû pour l'année. Le solde est exigible au plus tard le jour de la rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA.

- **INFORMATIONS**

Dès la réception de votre dossier d'inscription, accompagné de votre règlement, nous vous adresserons sa confirmation accompagnée de la facture acquittée.

- **PRIX**

Nos prix sont exprimés en euros.

Ils incluent :

- Les frais de dossiers.
- Selon la ou les formules formule choisie(s), l'enseignement et l'encadrement des activités sportives.
- Les assurances (sauf garantie annulation).

Ils excluent :

- Les transports (sauf indication contraire spécifique ou options retenues).
- Les frais de l'élève dits « extras » (achats personnels, boissons…).
- Les frais médicaux.
- Les frais générés (accompagnement et transport du participant et d'un accompagnant de l'ASPTGA) en cas de retour prématuré du participant au cours des activités, pour des convenances personnelles ou en cas de renvoi. Ces frais seront intégralement à la charge de l'acheteur et aucun remboursement ne sera effectué.

- **PAIEMENT**

Tout règlement est effectué soit par chèque, à l'ordre de l'ASPA, par virement, par carte bancaire (Télépaiement Terminale), ou par télépaiement internet ou espèces.

Tout paiement fait l'objet d'une facturation par l'ASPA à l'acheteur. Le règlement doit être effectué en Euros. Sous réserve des facilités de paiement possibles, il doit intervenir au plus tard à la date limite figurant sur la facture.

En cas de retard de paiement, l'ASPA est en droit de réclamer de plein droit, sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard calculés sur la base d'une fois et demie le taux légal en vigueur par mois de retard et applicables à compter du premier jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture, jusqu'au jour du parfait paiement.

Toute année est intégralement due dans sa totalité.

Des facilités de paiement précisées ci-dessous peuvent être accordées :

Vous avez la possibilité de régler par chèque en 3 fois sans frais. Les 3 chèques doivent être remis à l'inscription (Encaissement Septembre, Décembre, Mars).

- **ASSURANCE**

Chaque participant bénéficie d'une assurance souscrite par l'ASPA qui couvre :

- La responsabilité civile dans le cadre des activités dispensées par l'ASPA.
- Une assurance individuelle accident en cas d'accident survenant lors des activités dispensées par l'ASPA.
- En dehors de l'assurance de l'ASPA, nous conseillons au participant de souscrire à des garanties complémentaires.
- **Licence sportive** : Le participant doit être détenteur de la licence sportive spécifique (FFT, FFG).
- La perte ou le vol de matériels sportifs ou biens personnels, le risque de maladie antérieurement à la rentrée du participant à l'Ecole de Sports Juniors ou Adultes de l'ASPA restent sous l'entière responsabilité du participant ou de ses représentants légaux, aucune assurance de l'ASPA ne couvrira les éventuels vols ou pertes.

- **GARANTIE ANNULATION**

L'AS PLAYER'S ACADEMY ne propose aucune garantie annulation.

- **DESISTEMENT DE L'ACHETEUR – INTERRUPTION**

Une faculté d'annulation vous est accordée jusqu'à 7 jours après la date de rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA. (75 € de frais de dossier à retenir par inscription pour tout désistement).

En cas d'annulation pour quelque motif que ce soit, il sera retenu les montants suivants:

- Annulation jusqu'à 14 jours après le début de l'activité :	0% du montant total
- Annulation de 15 à 30 jours après le début de l'activité :	30% du montant total
- Annulation au-delà de 30 jours après le début de l'activité :	100% du montant total

Toute annulation devra être signifiée par lettre recommandée, la date d'envoi de la poste faisant foi.

Tout désistement de l'acheteur après 14 jours de la date du premier jour d'activité entraîne l'application des conditions d'annulation ci-dessus et ce sur la totalité du montant dû au titre de la formule choisie, peu importe que le participant ne prenne pas part aux activités.

Toute année commencée à l'une des activités Juniors ou Adultes par le participant est due dans sa totalité par l'acheteur. En cas d'interruption en cours d'année par le participant ou la non-participation à une partie des activités de l'ASPA Juniors ou Adultes, quel que soit la cause, l'acheteur ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'ASPA.

- **FORCE MAJEURE – MODIFICATIONS – ANNULATION**

L'ASPA est libérée de toute obligation au terme des présentes conditions à raison de la survenance d'événements constitutifs de force majeure ou résultats du fait d'un tiers.

Le programme des activités (et a fortiori les horaires) qui serait donné par l'ASPA ne le serait qu'à titre indicatif. Les modifications qui pourraient être apportées ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

L'ASPA se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements indépendants de sa volonté, sans indemnité de quelque nature que ce soit pour l'acheteur, le droit :

- De modifier un lieu pour le déroulement des activités ou de modifier ses prestations dans la mesure où les prestations offertes sont de qualité au moins égales ou supérieures ou sont équivalentes à celles initialement proposées.
- De modifier les dates des activités en fonction des disponibilités et impératifs imposés par le(s) prestataire(s) sélectionné(s).
- De modifier les dates ou partie de prestation, au plus tard 30 jours avant la date de rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA, si le nombre de participants dans la catégorie concernée s'avérait être insuffisant. Dans ces hypothèses, au cas où l'acheteur n'accepterait pas les modifications proposées ou en cas d'annulation pour tel motif, l'acheteur ne pourrait que prétendre au remboursement des sommes versées, au prorata des prestations non reçues.
- D'annuler le service « NAVETTES PLAYER'S », de l'ASPA, en cas de grève de transports ou de fortes intempéries *(neige,etc…).*

- **PRISE EN CHARGE**

La prise en charge du participant s'effectue par le responsable de l'ASPA, dès son arrivée sur le site d'encadrement sportif (terrain de Tennis, de Padel, parcours de Golf) ou au point de départ et jusqu'au point de retour pour les transferts pris en charge par l'ASPA.

En cas de transferts (accompagnement en véhicule) pris en charge par l'ASPA (tournois, compétitions par équipe), aucune prise en charge ne sera effectuée si le participant de plus de 16 ans n'est pas muni de ses papiers d'identité nécessaires ou si l'état de santé du participant ne lui permet pas d'effectuer le voyage.

- **DEGRADATION**

Toute dégradation constatée sur le(s) site(s) d'accueil(s) (Club) où l'ASPA dispense des activités, sera à la charge du participant ou des parents de l'enfant responsable. Une facture des frais occasionnés sera alors adressée aux intéressés.

- **REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB LES PYRAMIDES ET CHARTE SPORTIVE**

Un règlement intérieur ainsi qu'une Charte Sportive sont remis à chaque participant lors de la remise du dossier d'inscription. Ils doivent être signés par les parents et participants après qu'ils en aient pris connaissance.

Vous reconnaissez et acceptez que tout manquement au règlement intérieur ou aux présentes CGV fait encourir des sanctions au participant et peut entraîner l'expulsion du participant, sans que cela puisse ouvrir droit à un quelconque remboursement au profit de l'acheteur, ni à indemnité et ce, sans préjudice pour l'ASPA de tous dommages et intérêts. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera inopposable à l'ASPA à défaut d'acceptation préalable écrit de cette dernière.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) peuvent être modifiées à tout moment.

Seules les Conditions Générales de Vente (CGV) en vigueur au jour de la réservation de l'acheteur sont applicables.

Date :_____/_____/20____

Signature des parents (ou tuteur légal)

_____

Association Sportive PLAYER'S Academy
DSFA, 53 Avenue de la jonchère
78170, LA CELLE SAINT CLOUD - France Tél : +33 (0)1 39 69 18 10
www.players-group.fr mail@players-group.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

NOM : _____ **Prénom :** _____

Signature :